



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 A 18h30

**Présents :** Marie-Claude REMY – Claudine BEGUINOT – Caroline LAPERSONNE – Marie-Anne HUMBERT – Xavier HUSSON – Jean-Charles CUGNET – Michael ZIMMERLIN – Georges LHEUREUX – Céline FORT – Cédric DROMARD

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé et les points suivants mis à l'ordre du jour sont discutés :

**Déclassement de la parcelle C 192 :** Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que l'aire de pique-nique située rue des Charmières, parcelle C 192 n'est plus utilisée. Le mobilier étant vieillissant, celui-ci a été désinstallé il y a plusieurs mois.

Vu l'article L.2111-1 et l'article L.2141-1 du code général des propriétés des personnes publiques, il a été réalisé une désaffectation du site et il y a lieu désormais de procéder au déclassement de cette parcelle.

Le conseil municipal donne son accord pour donner suite.

**Délibération budgétaire modificative :** La vente de la parcelle AD 1643 au profit de M. HUMBERT Charles-Henri a été finalisée.

Afin d'intégrer le produit de cette vente dans la comptabilité de la commune, il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires en investissement au 024.

. Le conseil municipal donne son accord à cette modification.

**Convention fourrière :** le code rural imposant aux mairies de prendre les mesures pour empêcher la divagation des animaux, le conseil municipal donne son accord pour renouveler la convention fourrière avec le refuge d'Eprenay (AIMAA) pour intervenir en cas d'animaux errants. Une somme forfaitaire (réglementée) de 80 € est attribuée pour l'année (0.40€ par habitant).

**Adhésion de la CCGVM au SIABAVES :** suite à l'adhésion, le 8 avril dernier, de la CCGVM au Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe (SIABAVES) pour la gestion des milieux aquatiques de la commune de Nanteuil la forêt, les communes de l'intercommunalité doivent prendre une délibération pour conforter cette adhésion. La commune de Mutigny prend une telle délibération.

**Remboursement au Comité des fêtes :** le conseil municipal décide le défraiement au Comité des fêtes, à hauteur de 5€ par habitant participant, des frais engagés pour l'organisation des repas du 13 juillet, soit 425€ pour les 85 habitants présents à cette soirée.

## MAIRIE DE MUTIGNY



**Révision de l'indemnité des élus :** à la demande de la deuxième adjointe, le sujet de l'indemnité des élus est abordé. Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les indemnités de la maire et des adjointes jusqu'au plafond mais accepte l'idée d'une augmentation progressive (+6%) pour y arriver d'ici 2023.

A ce jour, les indemnités sont les suivantes :

- Maire : 21% de l'indice de référence 1027 soit 816.77€ brut/mois
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 8.25% de l'indice de référence 1027 soit 230.87€ brut/mois
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 4.12% de l'indice de référence 1027 soit 160.27€ brut/mois
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 2% de l'indice de référence 1027 soit 77.78€ brut/mois

Le plafond pour le Maire étant le taux de 25.5% (soit 991.80€ brut/mois) de l'indice 1027 et celui pour les adjoints étant de 9.9% (soit 385.05 brut/mois) du même indice.

Il est donc proposé de fixer à compter de 1<sup>er</sup> Septembre 2021 les indemnités des Elus comme suit :

- Maire : 22.25% de l'indice de référence 1027 soit 865.39€ brut/mois
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 8.75% de l'indice de référence 1027 soit 340.32€ brut/mois
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 4.35% de l'indice de référence 1027 soit 169.18€ brut/mois
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 2.12% de l'indice de référence 1027 soit 82.45€ brut/mois

Il est à préciser que Marie-Anne HUMBERT, 3<sup>ème</sup> adjointe, renonce à son indemnité au profit du Noël des enfants du village, et ce depuis le début de son mandat.

Par ailleurs, Mme la maire propose la démission de Marie-Anne Humbert, afin de la remplacer par Jean-Charles CUGNET à qui elle souhaite verser à nouveau l'indemnité. Les deux élus concernés n'approuvent pas cette proposition.

**Unesco :** Les représentants de la mission Unesco viendront faire une visite sur le terrain entre le 14 et 21 octobre prochain pour voir la faune & flore sur la commune.

**Aménagement du point de vue :** les travaux conduits par la CCGVM devraient débuter en début d'année. La mairie va engager de menus travaux pour aménager quelques emplacements de parking pour permettre le stationnement pendant ces travaux.

**Noël des enfants :** la municipalité réfléchit à l'organisation d'une après-midi pour les enfants au mois de décembre, avec la possible venue d'un conteur. Une date en décembre et le programme seront bientôt communiqués aux habitants.

## MAIRIE DE MUTIGNY

## MAIRIE DE MUTIGNY



**Défibrillateur :** l'installation d'un appareil devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Des devis et le choix de l'appareil sont en cours d'étude en vue d'un prochain achat.

**Loisium :** une demande a été faite en mairie pour nommer la route d'accessibilité de l'hôtel « avenue Loisium » ou « impasse Loisium ». Le conseil municipal n'est pas favorable à une telle demande d'inclusion d'un nom de société privée, et propose à la place de faire référence à l'histoire locale avec le choix du nom « impasse de la sapinière ».

La réunion se termine à 20h25 et la prochaine réunion est fixée au mardi 5 octobre 2021 à 18h30.